

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS D'ARTICLES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La première fois qu'un ouvrage ou un article est cité en note, la référence doit être complète. Si plusieurs références se suivent dans une même note, on les sépare par des points-virgules. La référence bibliographique respectera autant que faire se peut la titulature de l'imprimé.

LIVRE

Dans le cas d'un ouvrage, elle aura la structure suivante : Prénom [en entier] NOM [de l'auteur], *Titre*. *Sous-titre* (Collection, ooo), Lieu [dans la langue de publication de l'article; sans ajouter la maison d'édition], date, p. ooo. Les mentions du type *Actes du colloque...* constituent des sous-titres et sont reproduites telles qu'elles figurent sur la page de titre. S'il s'agit d'un ouvrage collectif, on indique les noms des éditeurs scientifiques en les faisant suivre de la mention (éd.). Si l'ouvrage comprend plusieurs tomes, on peut indiquer le titre du ou des tomes cités s'il contient une information nécessaire. Dans ce cas, on le notera en italiques, précédé de l'abréviation t. (plutôt que vol. ou Bd.) et du n° de tome en chiffres arabes. Le lieu de parution suit le titre (ou éventuellement la collection), précédé d'une virgule.

Exemples :

Jean RICHARD, *Les récits de voyage et de pèlerinage* (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 38), Turnhout, 1981.

Pierre SALMON, *L'office divin au moyen âge. Histoire de la formation du bréviaire du IX^e au XVI^e* (Lex orandi, 43), Paris, 1967, p. 44-104.

Augustin FLICHE et Victor MARTIN (éd.), *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, 21 t., Paris, Bloud et Gay, 1928-1949, t. 21 : Roger AUBERT, *Le pontificat de Pie IX (1846-1878)*, 1952.

Les noms des auteurs antérieurs au 16^e s. (y compris les auteurs de textes dont on publie une édition moderne) se mettent en caractères espacés (pas en petites capitales). Leur nom est traduit en français s'il est connu sous cette forme. Le nom de l'éditeur scientifique se met en petites capitales après le titre; il est précédé de *éd. par*.

Jean Chrysostome, *Sermons sur la Genèse*, éd. par Laurence BROTTIER (Sources chrétiennes, 433), Paris, 1998.

Marsilius von Inghen, *Quaestiones super quattuor libros Sententiarum. I: Super Primum. Quaestiones 1-7*. Éd. par Manuel SANTOS NOYA (Studies in the History of Christian Thought, 87), Leiden, Brill, 1999.

Lorsqu'une référence doit être répétée, on l'abrège, on la fait suivre de trois points de suspension et on renvoie à la note où la référence complète a été donnée :

Jean RICHARD, *Les récits...* [voir n. 000], p. 000.

ARTICLE

La référence d'un article aura la structure suivante: Prénom [en entier] NOM [de l'auteur], *Titre de l'article*, dans *Titre de la revue*, 000 [chiffre de la tomaisson] (0000 [date de parution]), p. 000-000.

Yvonne LANIERS, *Comment circulait l'information au temps de Jeanne d'Arc*, dans *Bulletin de l'Association des Amis du Centre Jeanne d'Arc*, 5 (17 février 1982), p. 20.

La référence d'un article dans un collectif se présentera comme suit: Prénom NOM [de l'auteur], *Titre de l'article*, dans [référence du collectif, suivant les normes des ouvrages, ci-dessus].

Charles T. Wood, *Joan of Arc's Mission and the lost Record of the Interrogation at Poitiers*, dans Bonnie WHEELER et Charles T. WOOD (éd.), *Fresh Verdicts on Joan of Arc*, New-York-London, 1996, p. 000-000.

Lorsqu'une revue adopte une pagination séparée par fascicule au sein d'un même tome, ajouter le n° de fascicule précédé d'un n° avant les n°s de pages :

... dans *Lumière et vie*, 52 (2003), n° 260, p. 54-76.

Une référence qui n'est pas reportée en note se met entre parenthèses après une citation entre guillemets, mais avant le point final: «**Heureux l'homme qui ne prend pas le parti des méchants**» (Ps 1,1).

ARCHIVES

La citation des documents d'archives se fait de la manière suivante. On indique le lieu et le nom du dépôt d'archive (en petites capitales) ; le nom du fonds ou des parties de fonds (en italique) ; les nom, numéro et date du document (en caractères romains) ; chacun de ces éléments est séparé des autres par une virgule en caractère romain.

Exemples :

BRUXELLES, ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Turquie*, 509, Lettre de Develle à Cambon, 28/1/1893.

ROME, ARCHIVIO SEGRETO VATICANO, *Segreteria di Stato, 1900, Rubrica 12: Chiese orientali*, P 6634, Lettre de Doutreloux à Léon XIII, Liège, 24/4/1892.

Le nom du dépôt peut recevoir une abréviation de la manière suivante :

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, BRUXELLES [=AAEB].

MANUSCRITS

Pour citer des manuscrits, on emploie le sigle Ms., puis on indique le nom du lieu (en petites capitales et dans la langue de l'article), celui de la biblio-

thèque de conservation (en petites capitales); le nom du fonds, s'il y en a un (en italiques); la cote et la foliotation. Chacun de ces éléments est séparé des autres par une virgule en caractère romain. On peut y ajouter, entre parenthèses une numérotation de catalogue et la désignation traditionnelle ou le titre du manuscrit.

ms. PARIS, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Lat.* 12089, f^o 103^r.

ms. ROME, BIBLIOTECA VATICANA, *Ottob. lat.* 104, f^o 24^r - 25^r.

ms. LONDRES, BRITISH LIBRARY, *Additionalis* 17053 (*Syr.* 253), f^o 25^r.

ms. BERLIN, STAATSBIBLIOTHEK, *Phillips* 2057 (*Claramontanus*), f^o 1.